



**PROJET PHOTOVOLTAIQUE
DU CHERBOIS**

NOTICE PAYSAGERE

Commune de JOUAC (87)

Mai 2020

*Société Centrale photovoltaïque Haute-Vienne 1
10 Place de Catalogne
75014 PARIS*

AQUITAINE ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 25000 euros – RCS 484 617 022 Mont de Marsan
82 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN – Code APE : 7112B – TVA int. FR434 846 170 22
Tel 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18 – Email : contact@aquitaine-environnement.fr

SOMMAIRE

A.	DESCRIPTION DU PROJET	3
1.	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE	4
	1.1. Localisation du site	4
	1.2. Références cadastrales.....	6
B.	DIAGNOSTIC PAYSAGER ACTUEL	9
1.	PAYSAGE REGIONAL.....	10
2.	PAYSAGE LOCAL.....	11
3.	PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER.....	27
	3.1. Ambiance paysagère	27
	3.2. Monuments historiques et sites classés.....	29
	3.3. Sites archéologiques	30
4.	SENSIBILITES ET ENJEUX	31
C.	INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET.....	32
1.	INTEGRATION VISUELLE	33
2.	PRINCIPES PAYSAGERS POUR L'INTEGRATION DU SITE.....	37
	2.1. Maintien de la présence végétale sur le site.....	37
	2.2. Aménagements paysagers complémentaires	37
	2.3. Minimiser les infrastructures	39
	2.4. Matériaux en harmonie avec le paysage	40

A. DESCRIPTION DU PROJET

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

1.1. LOCALISATION DU SITE

↳ Planche : 1 - Localisation géographique

Le projet est situé sur la commune de Jouac, dans le département de la Haute-Vienne (87), à environ 50 km au Nord de la commune de Limoges et 70 km au Nord-est de la commune de Poitiers.



Figure 1 : Localisation du projet

La commune de Jouac appartient à la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche.

L'ensemble du territoire communal, d'une superficie totale de 20,3 km², est limitrophe des communes suivantes :

- ▶ Bonneuil,
- ▶ Beaulieu,
- ▶ Cromac,
- ▶ Saint-Léger-Magnazeix,
- ▶ Lussac-les-Eglises,
- ▶ Saint-Martin-le-Mault.

Le réseau routier de la commune est relativement faible. Il peut être défini par les 3 axes routiers principaux :

- ▶ La D105 traverse Jouac d'Ouest en Est en passant par le bourg,
- ▶ La D88 traverse Jouac du Nord vers le Sud en passant par le bourg,
- ▶ La D912 traverse Jouac d'Ouest en Est au sud de la commune.

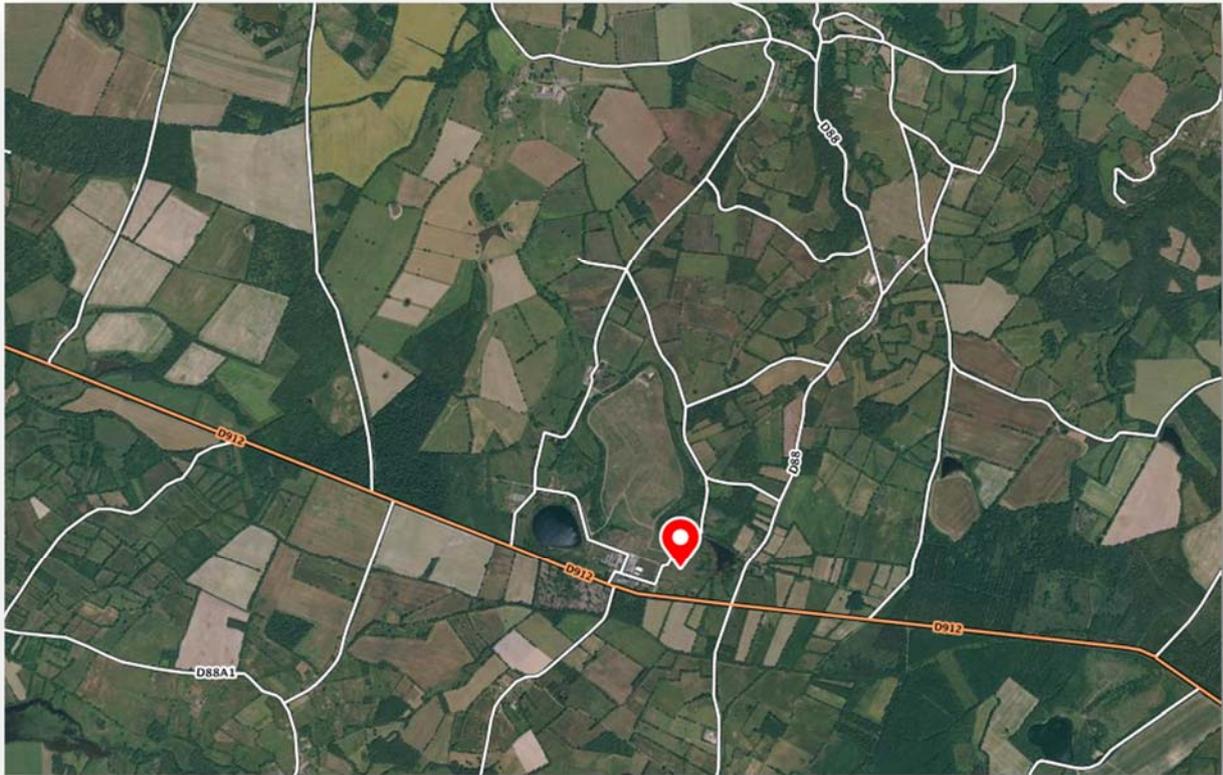


Figure 2 : Axes routiers

La parcelle faisant l'objet de la demande est localisée à environ 3 km au Sud du centre de Jouac, en bordure de la D912.

Ce terrain est accessible depuis la RD 88, au Sud du bourg de Jouac en direction de Saint-Léger-Magnazeix. Cette route permet de rejoindre la RD 912 qui mène à la ZAC du Cherbois

1.2. REFERENCES CADASTRALES

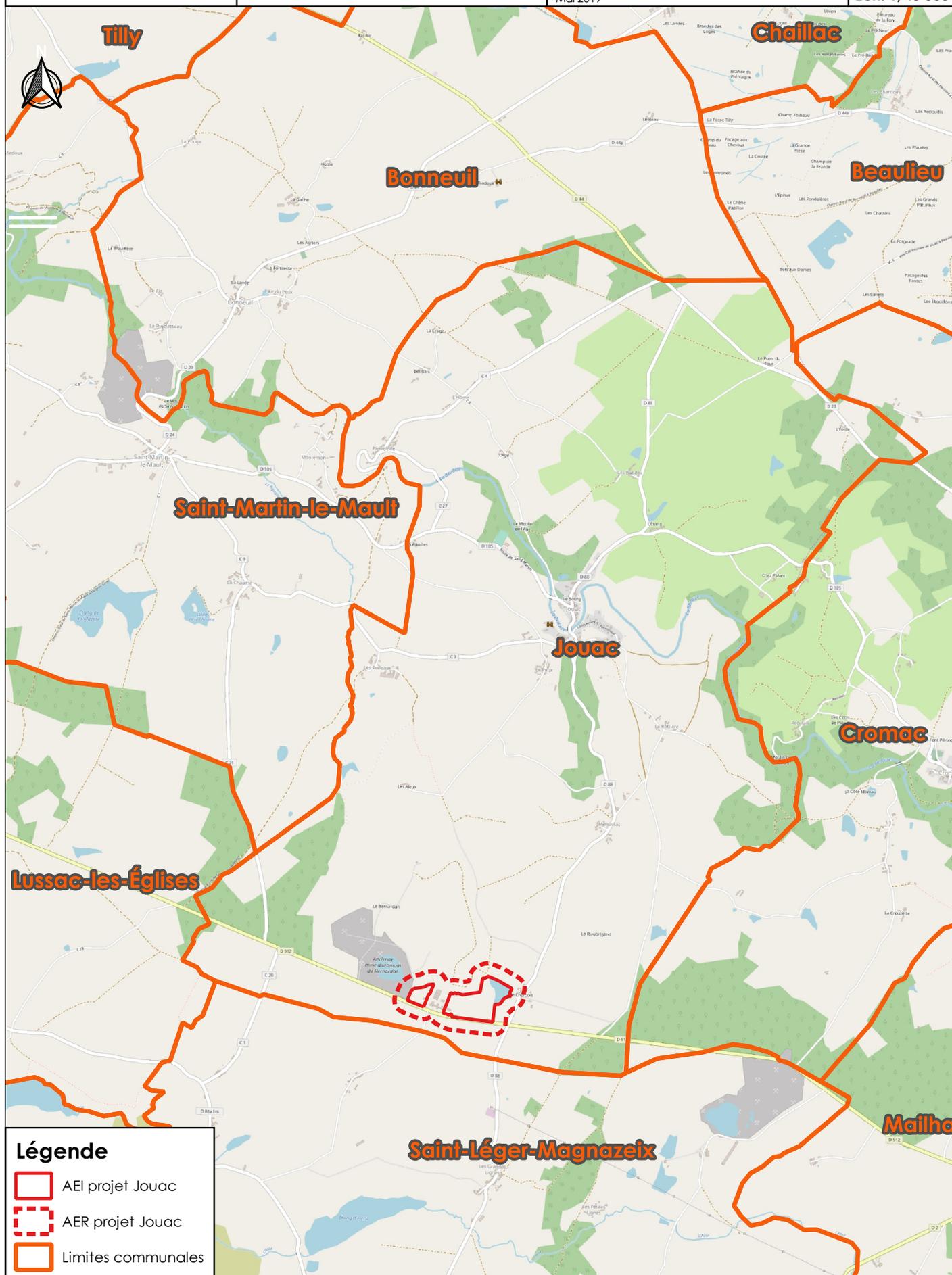
↳ Planche 2 : Situation cadastrale

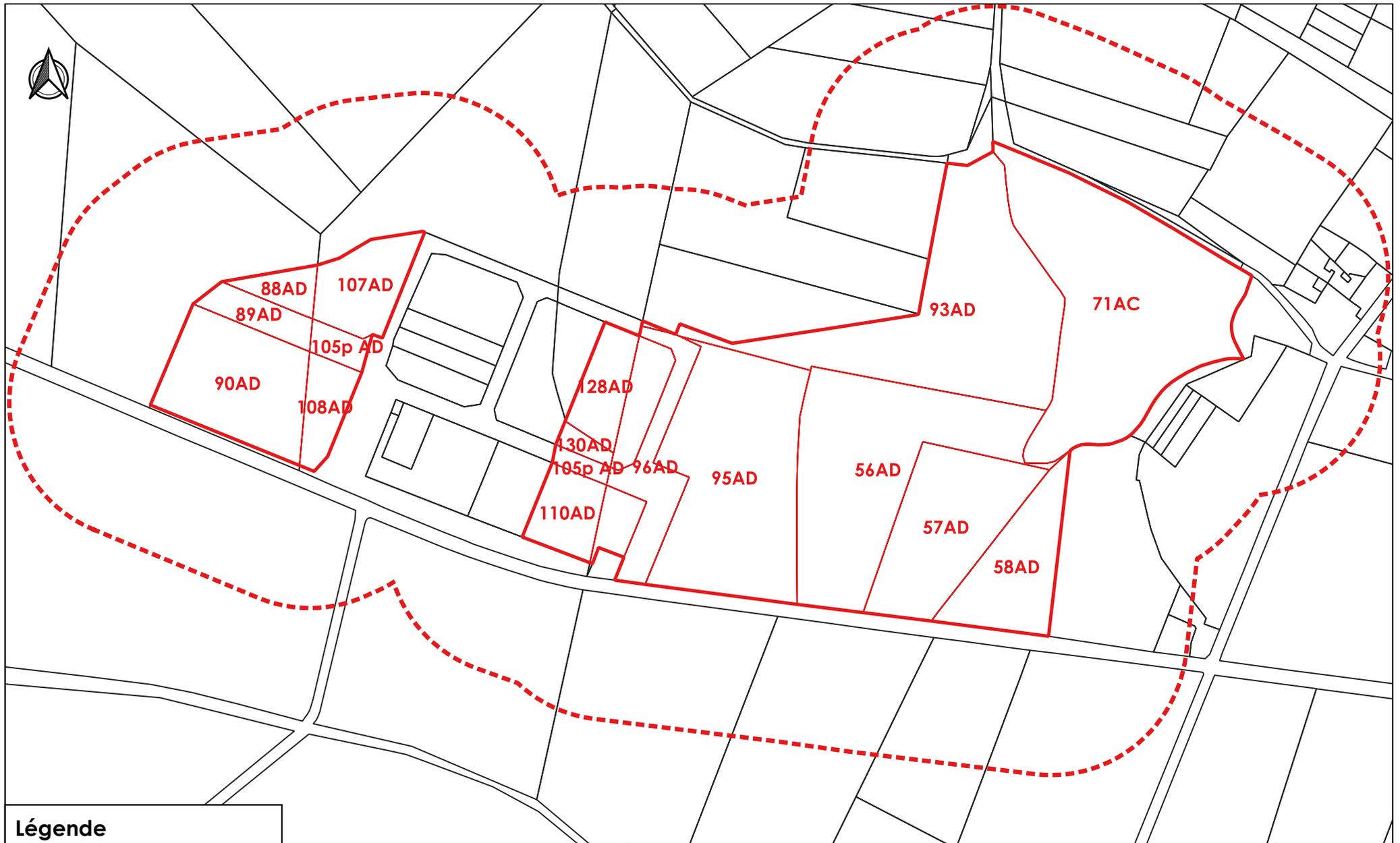
Les références cadastrales des parcelles et les surfaces concernées par le projet sont renseignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Référence cadastrale des parcelles concernées

Section	Parcelles	Propriétaires	Surface des parcelles (m ²)
AC	71	CCHLeM	21 870
AD	56	CCHLeM	16 270
AD	57	CCHLeM	9 218
AD	58	CCHLeM	6 171
AD	88	CCHLeM	1 427
AD	89	CCHLeM	1 873
AD	90	CCHLeM	8 640
AD	93	CCHLeM	18 695
AD	94	CCHLeM	38
AD	95	CCHLeM	16 313
AD	96	CCHLeM	4 284
AD	105	CCHLeM	12 290
AD	107	CCHLeM	3 978
AD	108	CCHLeM	2 198
TOTAL			123 265 m² 12,3 ha

L'emprise de l'aménagement (emprise clôturée) sera sur l'intégralité des parcelles prises à bail exceptée la parcelle AD 105 occupée sur 1 130 m² soit **11,2 hectares**. L'emplacement géographique et cadastral du projet est présenté sur les planches graphiques suivantes.





Légende

-  AEI Projet 'Jouac'
-  AER Projet 'Jouac'
-  Parcelles du projet



EOLFI

Centrale photovoltaïque du Cherbois
Jouac (87)

Cadastre

2

Mai 2019

Ech. 1/4000

B. DIAGNOSTIC PAYSAGER ACTUEL

1. PAYSAGE REGIONAL

Le site du Cherbois est situé dans l'ex région du Limousin. Cette région occupe la partie ouest du Massif central, elle assure une continuité des milieux naturels et montagnards entre les Alpes et les Pyrénées, tant du point de vue des milieux forestiers que des milieux ouverts. Situé en tête de bassins versants, le Limousin joue un rôle de château d'eau pour les deux bassins versants Adour-Garonne et Loire-Bretagne. De nombreux cours d'eau y prennent leur source (Vienne, Creuse, Vézère...). Le Limousin forme un dôme à trois pans dont le sommet est proche de l'Auvergne. Le relief y est peu contrasté. Il se caractérise par de longs plateaux façonnés de vallons ouverts et de collines aux versants convexes.

Bien que très boisée et fortement dominée par les espaces pâturés, trois ambiances paysagères sont présentes dans la région :

- ▶ **Les paysages de montagne** : ces secteurs généralement situés au-dessus de 500 m d'altitude se caractérisent par un assemblage de croupes boisées, de dépressions humides, de prairies et de murets. La densité de population y est faible, les fermes sont isolées et les villages ou bourgs structurants se groupent autour du plateau de Millevaches
- ▶ **Les paysages de campagne-parc** : ces espaces entourent la montagne et occupent les secteurs nord et ouest de la région. L'altitude y est inférieure à 500 m. C'est là que se trouvent les principales agglomérations (Brive, Limoges, Tulle) et les voies de communication. Les forêts sont organisées en bosquets espacés. Les pâtures dominent mais les cultures trouvent une place non négligeable tandis que les vergers font leur apparition. Le projet du Cherbois se trouve dans ce type d'unité paysagère.
- ▶ **Les paysages de la marge aquitaine** : ces espaces se limitent à l'extrémité sud-ouest de la région et s'ouvrent vers l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. La diversité paysagère est fortement liée à la variété des roches sédimentaires : les bassins sont découpés en une multitude de collines largement anthropisées. Ici s'expriment des ambiances caussenardes, l'agriculture y est diversifiée (élevage, légumes, fruits).

2. PAYSAGE LOCAL

↳ *Planche 3 : Analyse paysagère*

La zone d'étude est située à 3 km au Sud du bourg de la commune de Jouac.

L'ambiance paysagère au niveau de la zone d'étude est marquée par la dominance de milieux ouverts. En effet, la majeure partie du site du projet est constituée de prairie.

Le secteur Ouest du projet est bordé au Sud par un alignement de conifères, le secteur Est est bordé au Sud par une chênaie. Ces deux milieux constituent une barrière visuelle vis-à-vis de la route départementale 912.

Le secteur Est est caractérisé par la présence d'un plan d'eau et d'une ancienne lagune industrielle. Des fossés sont également présents.

Le secteur Ouest est caractérisé par un paysage plus artificiel avec la présence d'une zone rudérale qui correspond à de la voirie ainsi qu'un bâtiment désaffecté.

D'un point de vue hydrographique, le terrain se situe en tête de bassin versant des fossés coulant vers le Nord-est (jusqu'au plan d'eau). Une légère pente descendante orientée Sud-ouest / Nord-est est présente.

Le projet photovoltaïque a été développé à partir de 2018, par la société EOLFI.

La société Centrale photovoltaïque Haute-Vienne 1 (CPHV1) a été créée spécifiquement pour ce projet. Elle assure la maîtrise d'ouvrage du projet et s'appuie sur les compétences d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre d'EOLFI.

Durant le second semestre 2019, un cadrage préalable avec les services de la DDT et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a été effectué afin de cerner au mieux et en amont du dépôt d'une demande de permis de construire, les enjeux et les attentes en matière de prise en compte de l'environnement, et des enjeux liés à la loi sur l'eau.

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Communauté de Commune du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) et la mairie de Jouac depuis le lancement du projet.

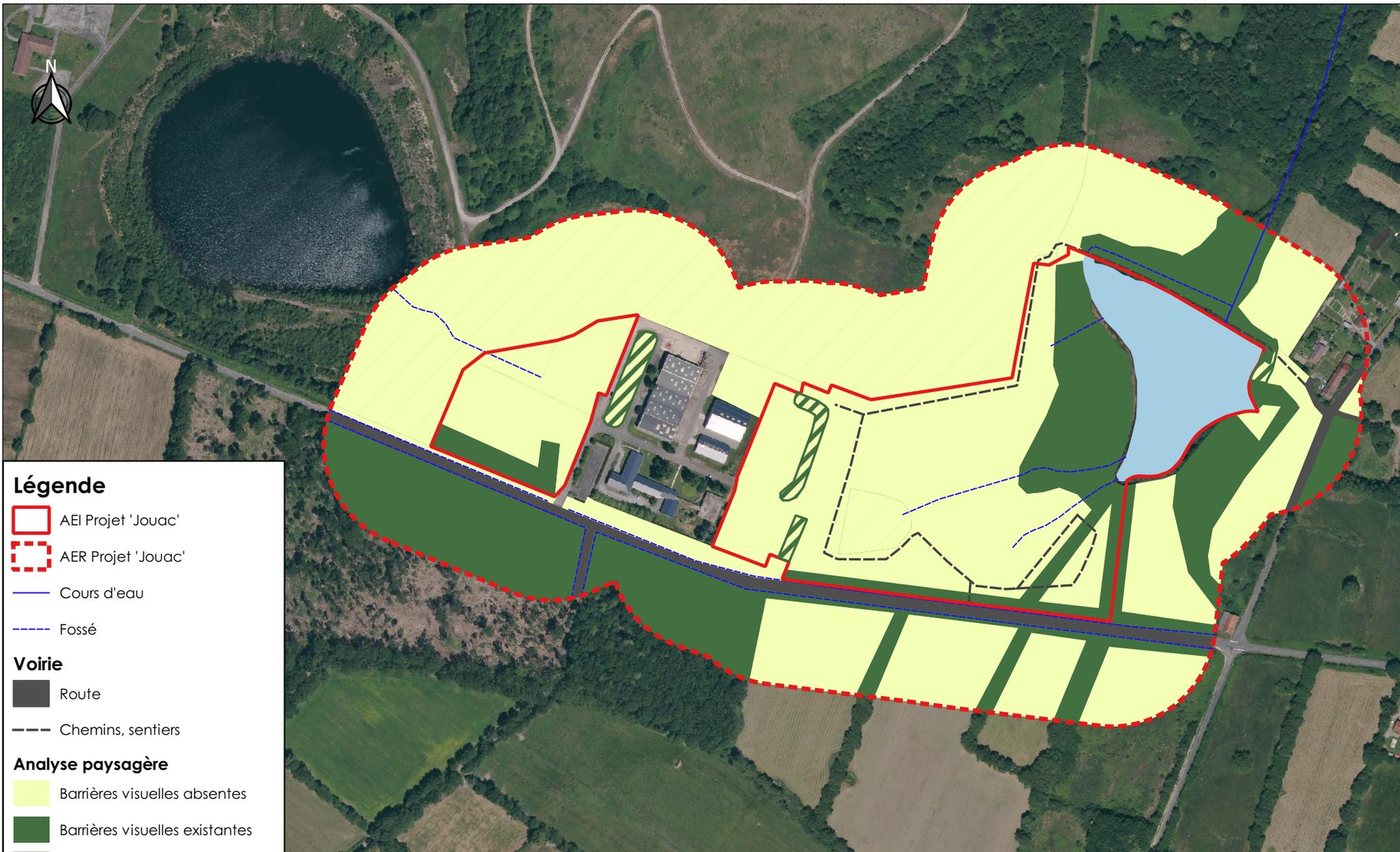
Le PLUi Brame Benaize de la commune est en cours d'élaboration et intègre un zonage permettant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur l'ancien site minier. En plus d'une consultation menée par EOLFI à l'hiver 2019-20, la population sera consultée lors de l'enquête publique de ce projet, notamment dans le cadre de la procédure de Permis de Construire.

L'ambiance paysagère au niveau du site est marquée par :

- ▶ des **milieux fermés**, constituant des barrières visuelles : les boisements et alignement de feuillus;
- ▶ des **milieux provisoirement ouverts** constitués par les aménagements paysagers futurs (haies bocagères occultantes)
- ▶ des **milieux ouverts** : les prairies mésophiles, le plan d'eau, les zones de friche, le futur parc photovoltaïque au Nord.

Le projet est relativement enclavé au sein d'un réseau de bocages, ce qui limite sa visibilité depuis l'extérieur, notamment depuis le Sud.

Ainsi, le projet sera principalement visible au niveau de la ZA du Cherbois. Depuis les habitations localisées au Nord-est du plan d'eau, une inter-visibilité sera possible. Le projet doit ainsi s'intégrer dans cette ambiance paysagère à dominante bocagère, tout en prenant en compte les perceptions visuelles depuis le Sud du projet où passe la RD912.



Légende

- AEI Projet 'Jouac'
- AER Projet 'Jouac'
- Cours d'eau
- Fossé

Voirie

- Route
- Chemins, sentiers

Analyse paysagère

- Barrières visuelles absentes
- Barrières visuelles existantes
- Barrières visuelles futures
- Plan d'eau (barrière visuelle absente)

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure graphique suivante. Elles ont toutes été réalisées courant 2019.

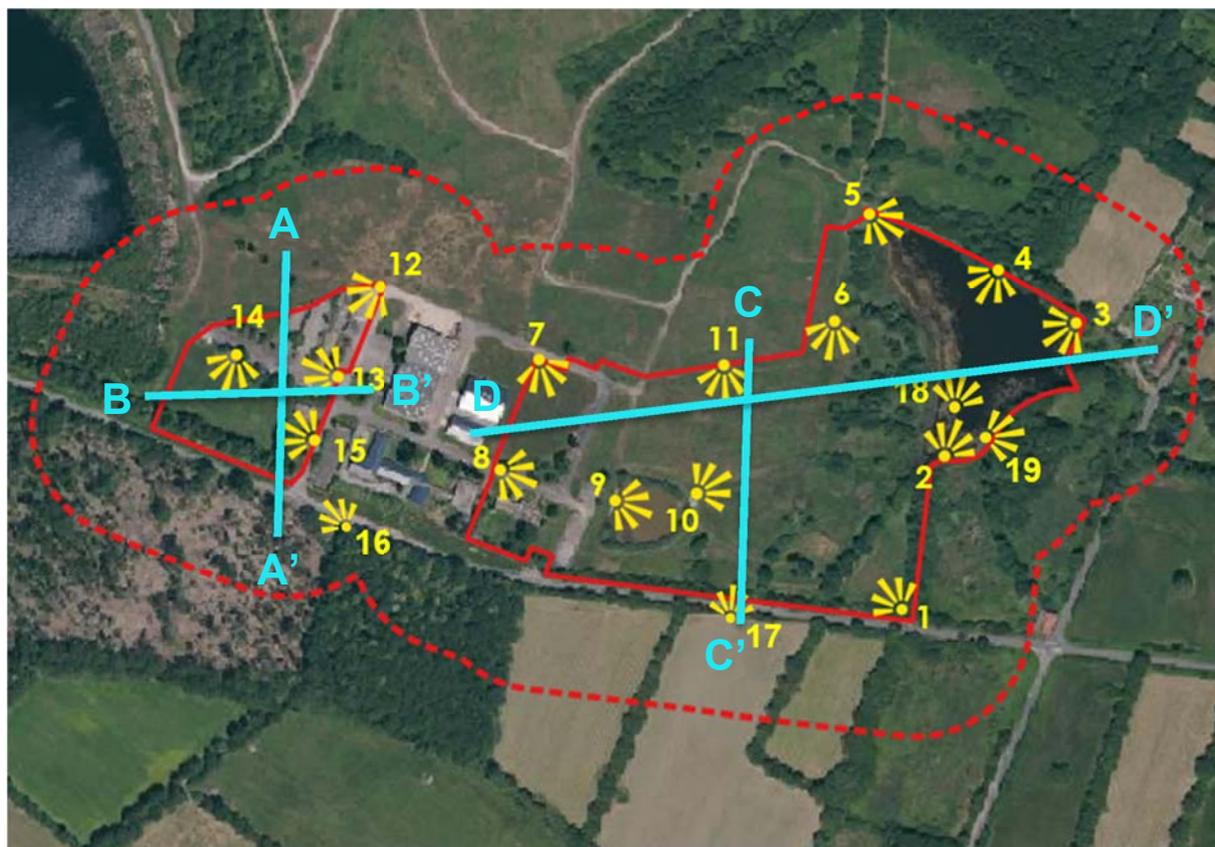


Figure 3 : Localisation des prises de vue et des coupes schématiques AA', BB', CC' et DD' (en bleu)

Ces clichés et illustrations sont présentés dans les figures suivantes.

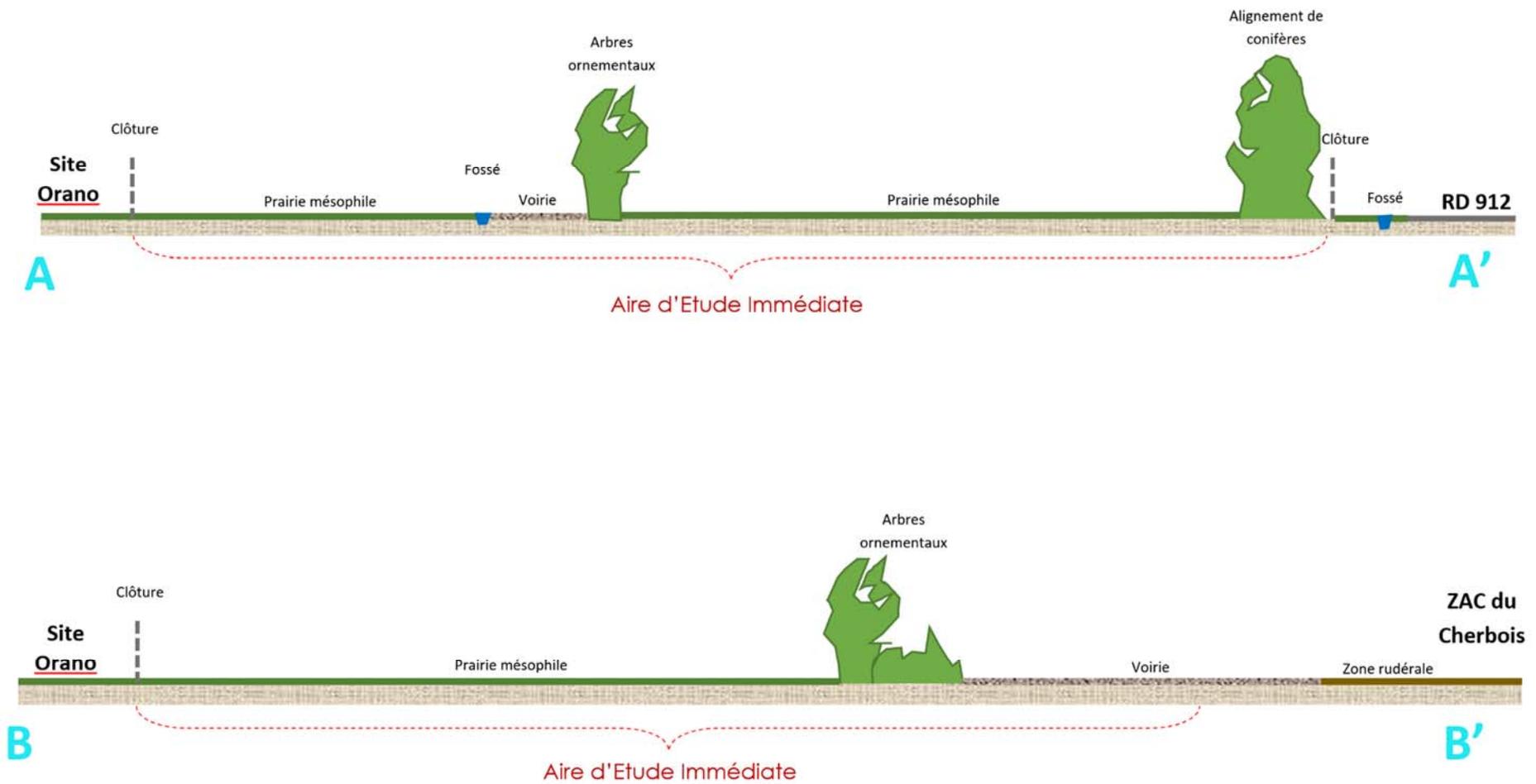


Figure 4 : Coupes schématiques des transects Ouest-Est (AA') et Nord-Sud (BB') de la zone d'étude

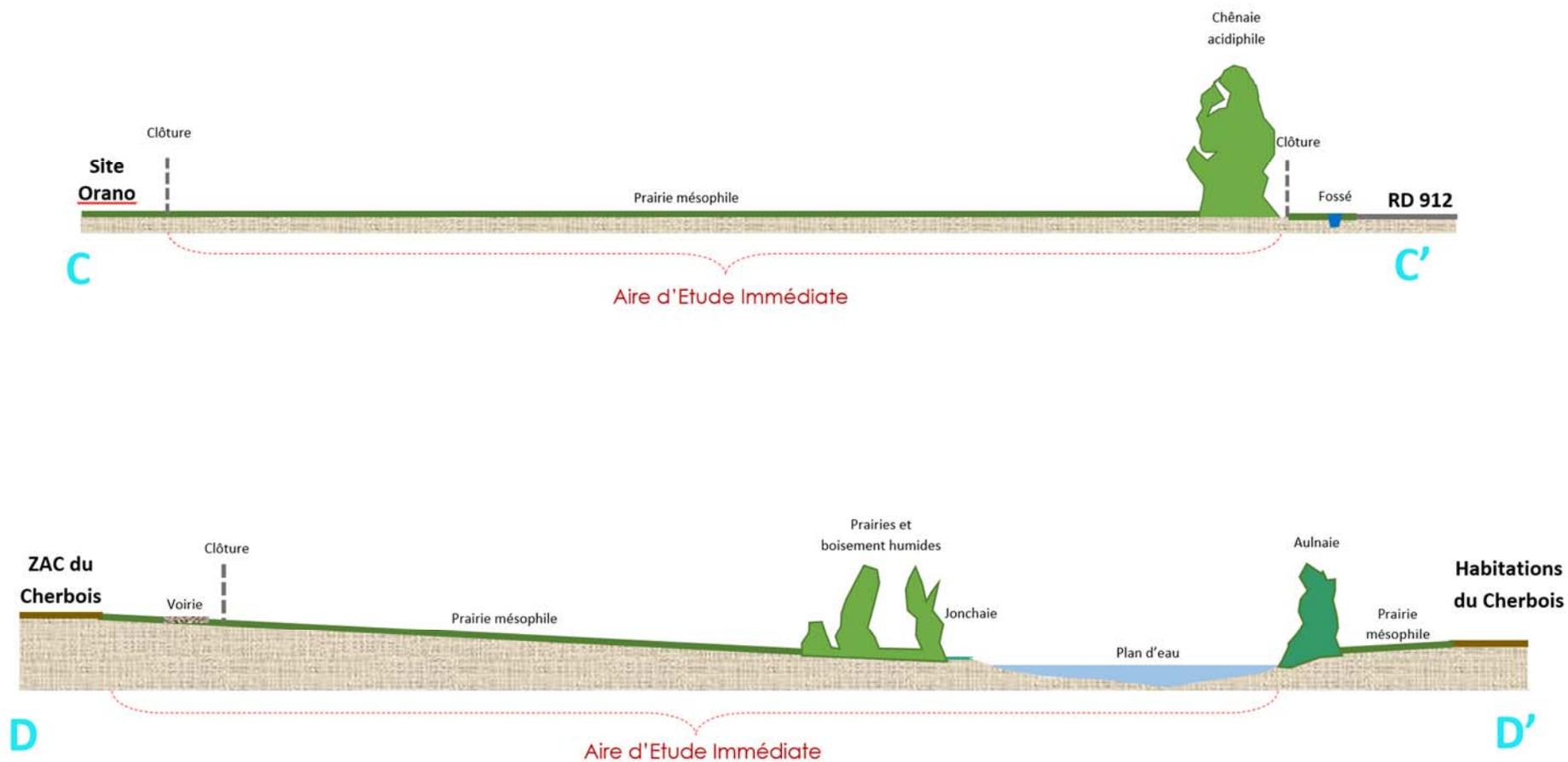


Figure 5 : Coupes schématiques des transects Ouest-Est (CC') et Nord-Sud (DD') de la zone d'étude



Figure 6 : Prise de vue 1



Figure 7 : Prise de vue 2



Figure 8 : Prise de vue 3



Figure 9 : Prise de vue 4



Figure 10 : Prise de vue 5



Figure 11 : Prise de vue 6



Figure 12 : Prise de vue 7



Figure 13 : Prise de vue 8



Figure 14 : Prise de vue 9



Figure 15 : Prise de vue 10



Figure 16 : Prise de vue 11



Figure 17 : Prise de vue 12



Figure 25 : Prise de vue 13



Figure 26 : Prise de vue 14



Figure 27 : Prise de vue 15



Figure 26 : Prise de vue 16



Figure 27 : Prise de vue 17



Figure 26 : Prise de vue 18



Figure 27 : Prise de vue 19

3. PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

3.1. AMBIANCE PAYSAGERE

La commune de Jouac, située en Haute-Vienne, est fortement emprunt par le monde agricole, elle est à la fois composée de paysages ruraux, agricoles et forestiers et quelque fois urbains. Le territoire communal est à la croisée de 2 départements avec l'Indre.

Cette situation offre à la commune de Jouac une diversité de paysages et même des contrastes, qui en font sa première richesse.

Ainsi, l' *Atlas du Limousin* identifie une ambiance paysagère : la **campagne-parc**.

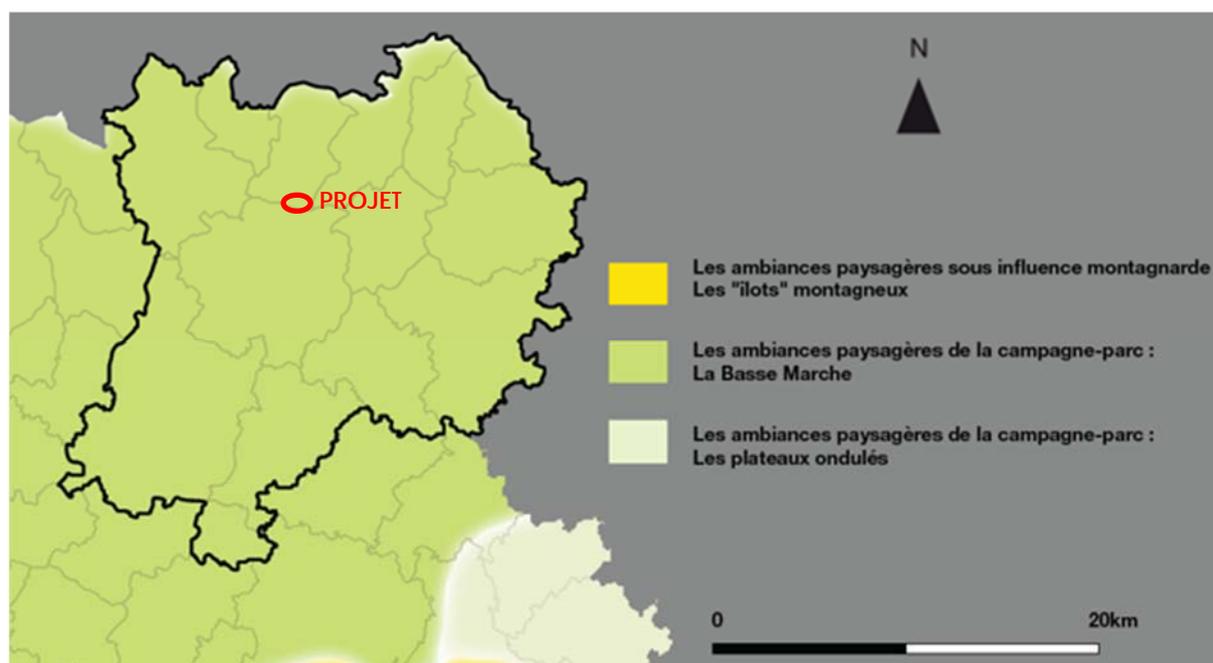


Figure 27 : Ambiance paysagère (Atlas du Limousin)

Les éléments emblématiques de cette ambiance sont caractérisés par un **paysage à la fois singulier et pluriel**, une **campagne-parc confidentielle** et l'**eau omniprésente**.

Paysage singulier

- ▶ La campagne-parc est généralement un espace plutôt plan offrant de longues perspectives,
- ▶ Trame bocagère arborescente dense et emblématique du territoire,
- ▶ La trame bocagère est composée de 3 étages de végétation : la végétation herbacée, la végétation arbustive type prunellier ou noisetier et les arbres de hautes tiges comme le chêne.

Paysage pluriel

- ▶ Des forêts morcelées et une abondance de pâturages et de cultures,
- ▶ Une diversité des paysages en fonction des saisons et des cultures,
- ▶ Des éléments ponctuels qui animent le paysage : arbres isolés et alignements qui sont généralement les vestiges d'anciens boisements ou d'une haie.

L'eau : omniprésente

- ▶ Un chevelu important de cours d'eau qui creuse le territoire et offre des vallées profondes qui ponctuent le paysage. L'eau se retrouve sous de nombreuses formes : rivières (Brame, Benaize...), ruisseaux (l'Asse, ...), étangs (étang de Mondon), zones humides...
- ▶ Des fonds de vallées humides utilisés pour la pâture et accompagnés d'une ripisylve en 3 strates végétatives : herbacée (carex ou jonc), arbustive (saule) et arborescente (frêne).
- ▶ Des pièces d'eau importantes qui caractérisent le territoire et permettent le développement d'espèces faunistiques et floristiques spécifiques.

Une campagne-parc confidentielle

- ▶ Fréquemment sur le territoire, la densité de haies arborescentes notamment le long des axes routiers conduit à une impression d'un espace fermé, très boisé.
- ▶ C'est à partir des points hauts que se dégagent les belles vues sur le damier arboré et cultivé.

Il est important de noter l'évolution permanente des paysages causée par les activités anthropiques, agricoles et économiques. Le paysage de la Haute-Vienne est créé de la main de l'homme et continuera d'évoluer en ce sens.

3.2. MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES CLASSES

D'après les services de la DREAL Nouvelle Aquitaine, les terrains concernés par le projet d'aménagement ne sont pas compris dans une protection de type site inscrit ou site classé.

Sur la commune de Jouac, aucun édifice n'est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

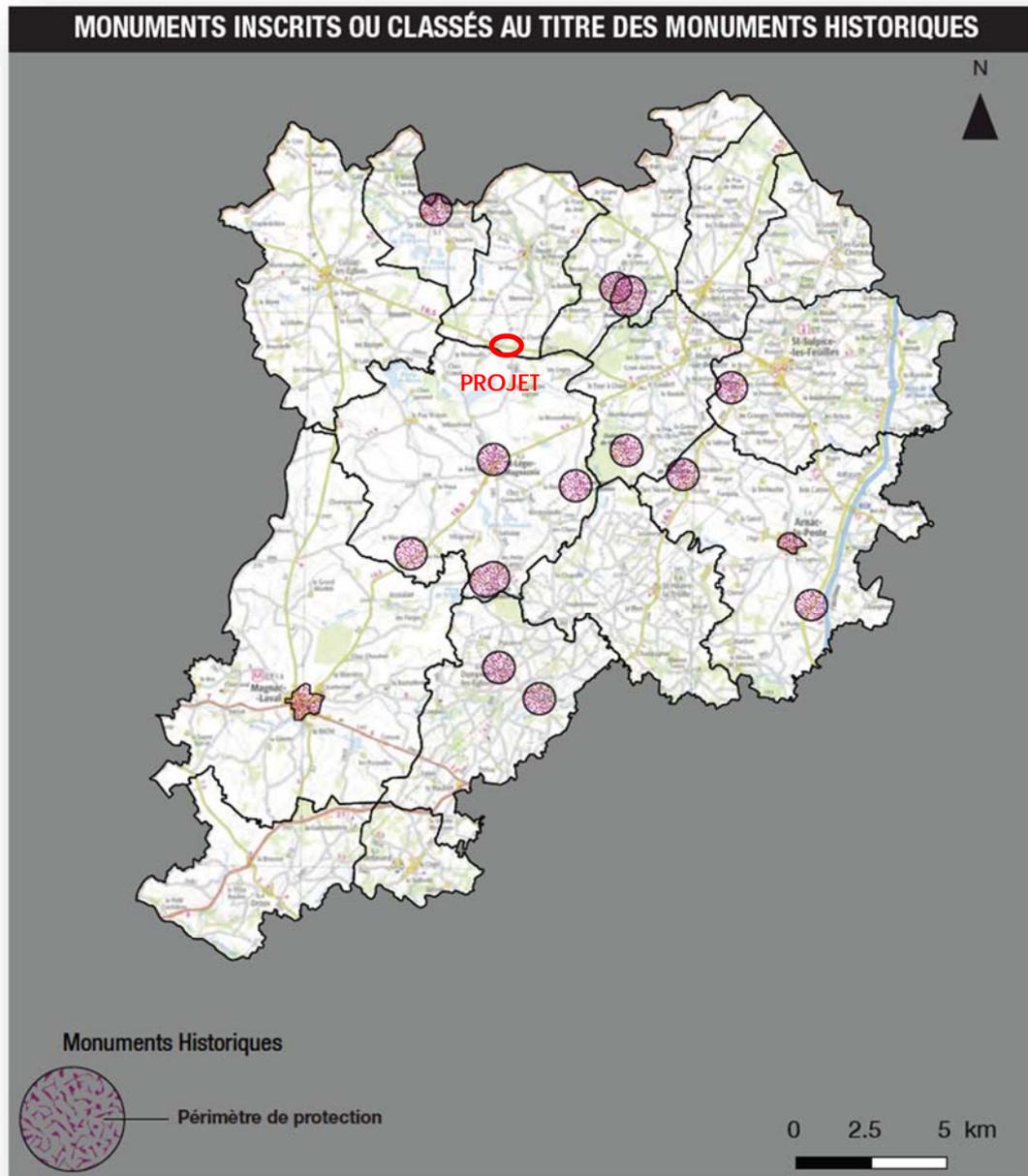


Figure 27 : Monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques

3.3. SITES ARCHEOLOGIQUES

Selon les services de la DRAC, aucun site archéologique n'est recensé dans la zone d'étude du projet.

Sur la commune de Jouac, aucun site ne fait partie du patrimoine archéologique et ne bénéficie d'un zonage de protection archéologique.

4. SENSIBILITES ET ENJEUX

Le paysage du site, composé d'une trame bocagère et de prairies, est commun à l'ensemble des paysages locaux appartenant à l'ambiance paysagère de la campagne-parc.

Tableau 2 - Synthèse des enjeux paysagers et du patrimoine culturel et archéologique

	CARACTERISTIQUES	ENJEUX
Paysage	<p>Milieux fermés: Bocages et boisements (chênaies, aulnaies)</p> <p>Milieux provisoirement ouverts: aménagements paysagers futurs (plantation de haies bocagères)</p> <p>Milieux ouverts: prairies mésophiles et anciens site miniers au Nord.</p> <p>Protection visuelle partielle du site par les bocages voisins.</p> <p>Forte présence de lignes géométriques horizontales : route, haies denses, fossés, boisements, parcelles.</p>	<p>Paysage singulier et pluriel s'inscrivant dans une ambiance paysagère de campagne-Parc.</p> <p>Faible enjeu paysager à l'échelle du territoire.</p> <p>Enjeu paysager principal: vue depuis la RD912 au Sud, la ZAC du Cherbois et les habitations au Nord-est du projet.</p>
Patrimoine culturel	<p>Aucune élément concernant le patrimoine culturel n'est présent sur l'aire d'étude ni à moins de 5 km.</p>	<p>Aucun enjeu concernant l'archéologie selon les services de la DRAC.</p>
Sites archéologiques	<p>Aucune site archéologique n'est recensé dans la zone d'étude du projet ni à moins de 5 km.</p>	<p>Aucun enjeu concernant le patrimoine culturel.</p>

C. INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET

1. INTEGRATION VISUELLE

Des photomontages ont été réalisés afin de juger des conséquences visuelles du projet, en particulier depuis les habitations du Cherbois, des berges du plan d'eau, ainsi qu'à l'entrée de la ZA du Cherbois (via la RD912).



Figure 18 - Localisation des prises de vue des photomontages

L'ensemble des prises de vues, photomontées (ou non), sont commentées dans le tableau suivant.

Le paysage est marqué par le contraste entre le site étudié, constitué d'un ancien site minier et les parcelles constituées de bocages aux alentours.

Le projet actuel aura peu d'impact visuel qui pourrait entraîner une gêne quelconque puisque les panneaux photovoltaïques seront en majorité masqués par les boisements/bocages existants aux alentours du site. De plus, la modification visible du paysage n'est pas perçue comme négative (énergie « verte », linéarité inscrite dans le paysage, faible fréquentation du site).

Le photomontage de la prise de vue n°3 met en évidence l'évitement la mesure liée à l'implantation d'une haie bocagère entre le parc photovoltaïque flottant et les habitations du Cherbois au Nord-est.

Cliché Commentaire Panorama avant et après projet

Avant projet



Prise de vue depuis l'entrée de la ZAC du Cherbois, à proximité immédiate de la RD912 au Sud-est de la partie Ouest du projet du Cherbois.

A gauche, un mur et l'alignement de conifères bordant le Sud de la partie Ouest du projet. Ces conifères seront conservés et pourront être étêtés. Ils constitueront un écran boisé qui viendra totalement masquer le projet photovoltaïque depuis le Sud.

1

Une visibilité importante depuis le Sud-est (entrée de la ZAC) est ainsi prévisible. Toutefois, la faible hauteur des structures (2 m) réduira l'impact visuel.

L'impact visuel est présent mais n'est pas perçu comme négatif (énergie propre, linéarité inscrite dans le paysage). De plus, la fréquentation sur cette piste est minime.

Après projet



Prise de vue du parc flottant du Cherbois depuis les berges Sud du plan d'eau.

Les jonchaies présent au premier plan seront totalement évitées (habitats des amphibiens et de l'avifaune paludicole).

2

De même les boisements humides à gauche, à droite et ceux situés derrière le parc seront totalement préservés.

Ces mesures d'évitement permettent un recul de la perception visuelle depuis l'ouest, le Nord et l'Est du site et permet d'inscrire le projet photovoltaïque dans une démarche de développement durable.

De plus, la faible hauteur des structures réduira l'impact visuel.

Il n'y a pas d'impact visuel négatif significatif depuis l'extérieur du site.

Avant projet



Après projet



Prise de vue de l'emplacement du parc photovoltaïque flottant depuis le Nord-est du projet (au niveau des habitations du Cherbois) vers l'Ouest.

Un fin rideau d'Aulne obstrue légèrement les vues vers le plan d'eau depuis le verger de cette propriété.

En concertation avec le voisinage du site, une haie bocagère sera mise en place sur ce secteur afin de renforcer l'occultation visuelle végétale en direction de l'Ouest

3

Cette mesure d'accompagnement paysagère (décrite dans le paragraphe suivant) permettra un recul de la perception visuelle depuis le Nord-est et facilitera la transition du site auprès des habitants.

Le parc photovoltaïque flottant sera ainsi très peu visible depuis l'extérieur du site.

Il n'y a pas d'impact visuel négatif significatif.

Avant projet



Après projet



2. PRINCIPES PAYSAGERS POUR L'INTEGRATION DU SITE

2.1. MAINTIEN DE LA PRESENCE VEGETALE SUR LE SITE

La gestion du site prévoit le **maintien d'un couvert végétal spontané sous les panneaux**. Cette végétation nécessitera un entretien afin d'éviter l'embuissonnement. La société chargée de l'entretien, devra respecter un cahier des charges précis, établi au préalable. L'entretien de la végétation se réalisera par fauche mécanique, voire un débroussaillage manuel des ligneux trop haut. L'objectif étant de maintenir une végétation basse type lande, compatible avec le bon fonctionnement de la centrale. De plus, la hauteur de coupe sera au minimum de l'ordre de 15 cm. Ce débroussaillage permet de conserver un couvert végétal et de limiter l'imperméabilisation des sols.

2.2. AMENAGEMENTS PAYSAGERS COMPLEMENTAIRES

Les habitations riveraines présentes à 70m du parc photovoltaïque flottant seront très peu impactées par la vue sur le projet grâce à la présence d'écrans végétaux occultants (composés essentiellement d'Aulnes) que le maître d'ouvrage souhaite pérenniser et renforcer.



Figure 19 : Ecrans végétaux entre le projet et les riverains du Cherbois

Mesures paysagères

Les alignements d'arbres présents sur les pourtours du projet seront conservés ce qui permettra de masquer les co-visibilités du projet depuis la RD912 présente au Sud. Ces feuillus pourront toutefois être étêtés afin de limiter l'ombrage sur le parc photovoltaïque.

Des **plantations de haies arbustives** seront réalisées afin de limiter les vues depuis le lieu-dit Cherbois et la Zone d'activité du Cherbois.



Figure 20 : Haies arbustives sur les secteurs Ouest et Nord-est de la partie Est

Dans une démarche de concertation, un aménagement paysager sera proposé aux travailleurs de la ZAC du Cherbois afin d'accompagner la transition du site. Des plantations de haies et d'arbres ainsi que l'installation d'un espace de restauration extérieur ou de détente seront proposés sur l'Est du secteur Ouest du parc.



Figure 21 : Aménagement paysager à l'Est de la partie Ouest

2.3. MINIMISER LES INFRASTRUCTURES

L'accès au parc se fait à partir de la route départementale RD 912 présente au Sud. Les réseaux du projet seront majoritairement enterrés.

Les infrastructures nécessaires au fonctionnement d'une centrale photovoltaïque sont peu nombreuses et seront réalisées en cohérence esthétique avec le paysage.

2.4. MATERIAUX EN HARMONIE AVEC LE PAYSAGE

Les pistes d'exploitation seront aménagées avec un revêtement composé de concassé provenant d'une carrière locale et respectant les couleurs traditionnelles des pistes engravées.

Les postes de livraison bénéficieront d'un habillage bois ou seront peints couleur verte, ce qui leur permettra une meilleure intégration paysagère. Leur forme est sobre et géométrique, à toit plat. Les ouvertures seront de préférence de couleurs sombres (brun – gris foncé – noir) plutôt que claire ou blanche.



Figure 22 – Exemple d'habillage bois, portes foncées, couleurs sombres (kaki, gris, brun)

Les clôtures seront de type clôtures à maillage souple de hauteur 2m, de couleur sombre (brun, gris foncé, vert, noir). Les clôtures seront dans la majorité des cas associées à une piste d'exploitation intérieure.